

La médiathèque, quelle histoire !

La médiathèque municipale de Périgueux a été créée en 1809. Héritière des collections rassemblées lors de la Révolution, elle s'est ensuite constamment enrichie par des achats, dons et legs. C'est aujourd'hui l'une des trois médiathèques municipales classées d'Aquitaine en raison du patrimoine écrit considérable qu'elle conserve : plus de 2 000 manuscrits, dont le plus ancien date du XII^e siècle, 62 incunables (livres imprimés avant 1501), environ 50 000 livres, journaux, cartes, plans, estampes, photographies des XVI^e-XIX^e siècles.

Objectifs :

- Permettre de voir « en vrai » des documents originaux, rares ou précieux à l'origine de notre histoire et de notre culture.
- Découvrir l'histoire du livre, de l'écriture, de l'imprimerie, de l'iconographie (enluminure, gravure, estampe), de la reliure, ainsi que les problématiques de conservation du patrimoine écrit et graphique.



Déroulement :

- **Visite commentée des fonds anciens et patrimoniaux :**
présentation d'une sélection de documents.
- **Visite commentée d'une exposition temporaire,** pouvant être groupée avec une visite générale de la médiathèque.
- **Partenariat sur un projet pédagogique :**
La médiathèque peut proposer des ateliers ou participer à des projets pédagogiques fondés sur l'utilisation de documents patrimoniaux.
Elle peut notamment mettre à disposition ses espaces et ses moyens techniques de reproduction et de numérisation.
Le travail des élèves peut être présenté dans les locaux de la médiathèque ou s'intégrer dans un programme d'éducation artistique et culturelle.



Pontifical à l'usage de Périgueux.
XV^e siècle. Vélin.



Manuscrit sur parchemin. Livre liturgique.

Renseignements pratiques :

- Public : écoles et établissements scolaires, à partir du CM1.
- Lieu : médiathèque centrale
- Durée : 30 mm à 2 heures selon le contenu, et le niveau scolaire.
- Groupes de 5 à 15 personnes maximum.
- Sur rendez-vous : délai minimum d'un mois pour une visite, deux mois pour un projet pédagogique ou un atelier.

Les projets pédagogiques patrimoniaux, soumis à autorisation du directeur de la médiathèque, sont organisés dans le respect des conditions de conservation et de sécurité des documents : sur rendez-vous, dans une espace réservé, sous le contrôle d'un bibliothécaire et en présence d'un enseignant.

La prise de notes se fait à l'aide de crayons à papier.

L'autorisation de reproduire des documents patrimoniaux est donnée dans le cadre du projet pédagogique exclusivement.

- **Contact :**
Michèle Reynaud
michele.reynaud@perigueux.fr



Vue de Périgueux en 1860.
Photographie d'Edouard-Denis Baldus